

AVIS N° 59/24

SEANCE DU	21/11/2024
INTITULE	PORTANT MODULATION DES ECARTS MAXIMAUX DES TITRES
MARCHE	MARCHE DE TITRES DE CAPITAL

Article 1 :

Les écarts autorisés pour la séance de négociation n°2763 du 24 novembre 2024 seront comme suit :

Titre	ALL	AOM	AUR	BIO	CPA	SAI
Ecart maximal	5 %	10%	10%	5%	5%	5%